

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 182-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.910

Déposée le: 04.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 46/2015 du 16 mars 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Implication de Rolex dans le futur campus Biel/Bienne

Le 2 septembre 2014, un communiqué commun du canton de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la ville de Bienne annonçait que l'entreprise Rolex s'engageait en faveur du futur Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise :

« La plus grande marque horlogère au monde offre son soutien en tant que mécène à la construction du nouveau Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise. La Manufacture des Montres Rolex S.A., qui développe et produit la totalité des mouvements Rolex à Bienne, a décidé de contribuer de manière substantielle à la construction du futur Campus Biel/Bienne. L'entreprise souhaite, d'une part, apporter une contribution permettant d'offrir des infrastructures optimales aux futurs étudiants et étudiantes, ainsi qu'aux professeurs de toutes les disciplines techniques de la Haute école spécialisée bernoise. D'autre part, cet engagement engendrera des conditions-cadre propices à faire du Campus Biel/Bienne, en dehors des activités d'enseignement et de recherche, un important lieu de rencontres social et culturel au cœur de l'environnement urbain biennois. »

La mesure et les modalités exactes du soutien de Rolex seront précisées au cours de la phase de planification. »

Les universités et les hautes écoles doivent offrir un lieu protégé et non mercantile à la formation, à l'enseignement et à la recherche. Elles servent ainsi le bien commun et sont prises en charge par la société. Elles sont les obligées de la science uniquement et doivent être à l'abri de toute exploitation politique, idéologique ou économique. La liberté d'enseignement et de recherche est garantie par la Constitution (source : www.zuercher-appell.ch/). Or les participations financières d'investisseurs privés peuvent produire des associations et des dépendances scabreuses.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles prestations concrètes l'entreprise Rolex fournira-t-elle au Campus Biel/Bienne ?
2. Quelle contrepartie le canton de Berne, ou la Haute école spécialisée, a-t-il assuré au futur campus ?
3. Rolex participe-t-elle seulement à la construction et à l'équipement du Campus Biel/Bienne ou l'accord prévoit-il aussi le financement de chaires d'enseignement et d'unités de recherche ?
4. Quelle sera la place de Rolex sur le Campus Biel/Bienne ?
5. Qu'est-ce qui garantit à tous les intéressés le même accès aux résultats obtenus dans les champs de recherche promus par Rolex ?
6. L'accord signé avec Rolex sera-t-il rendu public dans son intégralité ?
7. Comment la liberté d'enseignement et de recherche inscrite dans la Constitution sera-t-elle garantie ?
8. Comment le Conseil-exécutif, ou la Haute école spécialisée, justifie-t-il le traitement de faveur dont bénéficie l'entreprise Rolex (mise à disposition du campus à des fins publicitaires) ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Comme l'indique le point 3.2.2 du rapport sur le crédit pour le projet d'étude du Campus Biel/Bienne, ce projet prévoit la construction d'une halle à vocation événementielle (*Campus Hall*) qui serait financée par des tiers. Le Conseil-exécutif se réjouit que la Manufacture des montres Rolex SA ait manifesté sa volonté d'apporter sa participation financière. Avec plus de 2000 personnes employées sur le site de Bienne, Rolex est une des entreprises les plus importantes du canton. De par son rayonnement mondial, elle joue en outre un rôle décisif en termes d'image. En s'associant au financement du *Campus Hall*, elle manifeste son attachement à la région et souligne l'importance du Campus Biel/Bienne pour l'économie. Le cofinancement de Rolex se limite strictement à la halle. Toute ingérence de ce mécène dans les activités d'enseignement et de recherche de la Haute école spécialisée bernoise est totalement exclue.
2. En contrepartie, Rolex obtient le droit exclusif de rester l'unique partenaire du *Campus Hall* dans le domaine de l'industrie horlogère. La halle, qu'elle soit construite séparément ou aménagée dans une partie de bâtiment, doit par ailleurs être clairement identifiable. La Manufacture des montres Rolex SA sera à cet effet représentée au sein du jury du concours de projets.

3. L'engagement financier de la Manufacture des montres Rolex SA se limite à la halle. Aucune activité d'enseignement ou de recherche n'est concernée par ce cofinancement.
4. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Une chose est cependant certaine : la mention du nom de Rolex – si tant est qu'il y ait mention – n'est envisageable qu'en relation avec le *Campus Hall*.
5. Rolex ne participant pas au financement de chaires d'enseignement, d'instituts ou d'unités de recherche, il n'y a aucun risque que l'accès aux résultats de recherche puisse être affecté.
6. Dès que l'accord à conclure avec le mécène sera disponible, il s'agira d'examiner si, au regard de la législation sur l'information, une publication est indiquée, et dans quel cadre le cas échéant.
7. Rolex ne cofinancera ni chaires d'enseignement, ni instituts, ni unités de recherche. Aucune atteinte ne sera par conséquent portée à la liberté de recherche et d'enseignement.
8. Dans le cadre des contacts réguliers entre la ville de Bienne et la Manufacture des Montres Rolex SA, des informations ont été échangées concernant le projet du Campus Biel/Bienne, et c'est ainsi que s'est fait jour l'intérêt de Rolex pour un mécénat financier. Le Campus Biel/Bienne ne deviendra pas une plate-forme publicitaire pour Rolex. Comme indiqué ci-avant, la mention du nom du mécène en lien avec la halle à vocation événementielle est tout au plus susceptible d'être envisagée. En ce qui concerne l'indépendance entre le mécénat d'une part et l'enseignement et la recherche d'autre part, le Rolex Learning Center de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en est une bonne illustration.

Au Grand Conseil